



Accident d'un camping car sur l'autoroute

Par **proust**, le **27/08/2012 à 18:11**

Bonjour, je viens d'acquérir un camping car et pendant le voyage pour le ramener à la maison, j'éclate le pneu arrière droit à 70 km environ du lieu de l'achat. Je mets la roue de secours et ensuite à 200 km toujours du lieu de l'achat j'éclate le pneu arrière gauche, ceci est-il une fatalité, où alors puis-je me retourner contre le vendeur, quelle alternative j'ai contre ces crevaisons, car ça occasionne des dégâts importants dans le camping car. Ai-je un recours dans cette situation ?

Par **alterego**, le **27/08/2012 à 19:09**

Bonjour, Camping car neuf ou occasion ?
Avez-vous porté attention à l'état des pneumatiques avant l'achat du véhicule ?
Cordialement